

II

Le Ministre des Affaires extérieures du Mexique à l'Ambassadeur du Canada

Mexique, D.F., le 24 mars 1971.

N° 502317

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de votre note numéro 30, du 24 mars 1971 rédigée dans les langues anglaise et française, et dont le texte traduit en espagnol se lit comme suit:

(voyez la note canadienne n° 30 du 24 mars 1971)

En réponse, j'ai l'honneur de communiquer à Votre Excellence que le Gouvernement des États-Unis du Mexique est d'accord avec les termes de la note de votre Excellence que je viens de transcrire et, par conséquent, il convient que ladite note et la présente constituent un accord entre nos deux Gouvernements modifiant l'Accord relatif aux transports aériens du 21 décembre 1961.

Je profite de cette occasion pour renouveler à Votre Excellence le témoignage de ma plus haute considération.

Emilio O. Pabasa

Son Excellence Saul F. Rae,
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Canada,
Mexique, D. F.